

LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS : BILAN ET PERSPECTIVES

Dans un contexte marqué par un accroissement important de son activité, il est apparu nécessaire, pour le CTLes, de dresser le bilan du service de la communication depuis 2003, afin de mieux appréhender les évolutions à venir et en particulier l'impact de l'enrichissement de son catalogue sur le fonctionnement de ce service.

En effet, au-delà de ce bilan, il a semblé aussi naturel d'étudier les perspectives à moyen terme de cette activité en tenant compte des facteurs qui détermineront le contexte de travail de l'établissement pour les 3 prochaines années.

Le premier facteur tient à l'enrichissement des collections conservées au CTLes. En effet, la poursuite des opérations de transferts des documents, qui ont été programmées dans le nouveau marché biennal qui a pris effet le 1^{er} mars 2008, prévoit un accroissement des fonds estimé à 4,5 kilomètres linéaires par an.

Il convient aussi de mentionner l'intégration des derniers lots de notices relatives à la conversion rétrospective des thèses étrangères de la Bibliothèque de la Sorbonne qui auront enrichi le catalogue du CTLes de près de 80 000 références.

Enfin, comme dernier facteur, il convient de signaler le report du déménagement des collections à destination de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, celui-ci devant désormais intervenir en 2011.

En tenant compte de ces éléments et en s'appuyant sur les statistiques de ces dernières années, les prévisions de l'activité du prêt devraient connaître une hausse de 20% par an sur les trois prochaines années.

Dans ces circonstances, le service du prêt, dont la mission est de fournir les documents stockés au CTLes, sera amené à évoluer. Aujourd'hui, non seulement tous les indicateurs d'activité¹ sont en hausse, mais le nombre des documents livrés par la navette représente environ 80% de l'ensemble des prêts réalisés, et 95% des photocopies produites, le sont à partir d'articles de périodiques pour un total annuel de 2 100 pages.

Ce rapport présentera le bilan de la communication des documents depuis 2003 et les perspectives à court et moyen terme qui sont proposées pour réorganiser le service de prêt et pallier la hausse d'activité.

¹ Taux de demandes satisfaites = nombre de demandes satisfaites/nombre de demandes ; Délai de livraison du document = délai de traitement + délai de livraison + délai de mise à disposition ; Coefficient annuel de prêts par ml pour un fonds donné = [(nombre total de prêts/nombre d'années de stockage)/métrage total]

1. Evolution de l'activité relative à la communication des documents depuis 2003

1.1. Le volume des communications

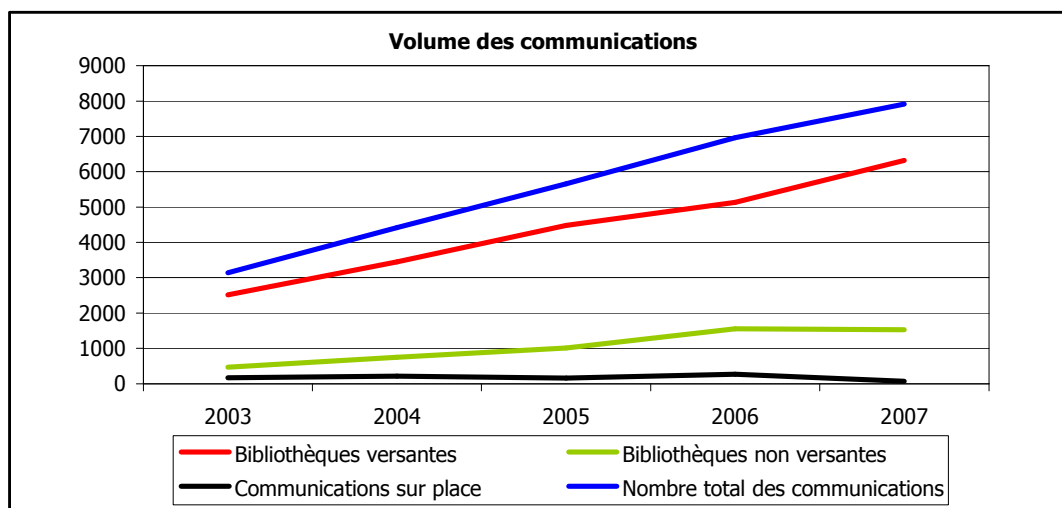
Depuis 2003, l'activité du prêt se caractérise par un fort taux d'accroissement annuel proche en moyenne de 25%. À titre d'illustration, remarquons que le volume des transactions comptabilisé en 2004 a été multiplié par deux en 2007. Toutefois, on observe à partir de 2004 un fléchissement de cette tendance puisque le taux d'accroissement du volume de communications diminue en valeur absolue chaque année. En 2007, le service a comptabilisé 7 917 transactions, ce qui représente une hausse de 13,6 % par rapport à 2006. Le nombre de documents livrés par navette est de 6 259 soit près de 80%.

A compter du 1^{er} janvier 2008, la navette du prêt est organisée sur un calendrier de deux semaines et la navette circule le lundi, le mercredi et le vendredi une semaine puis le mardi et le jeudi la semaine suivante, soit un jour sur deux.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
-------	-------	----------	-------	----------	-------	-------	----------	-------	----------

 Journées navette

En 2008, 110 livraisons seront prévues, soit 18 livraisons de plus qu'en 2007. Ce nombre supplémentaire de tournées représentera, selon les chiffres de 2007², le prêt de 1 200 documents environ.



Le rythme des transactions est par ailleurs fortement lié au calendrier universitaire. L'activité du prêt ralentit au cours de trois périodes : les mois de juillet et août, les vacances de Noël et les vacances de Pâques. A contrario, l'activité du prêt connaît un pic dès la rentrée universitaire en octobre et en novembre. Chaque mois, le CTLes communique en moyenne 660 documents.

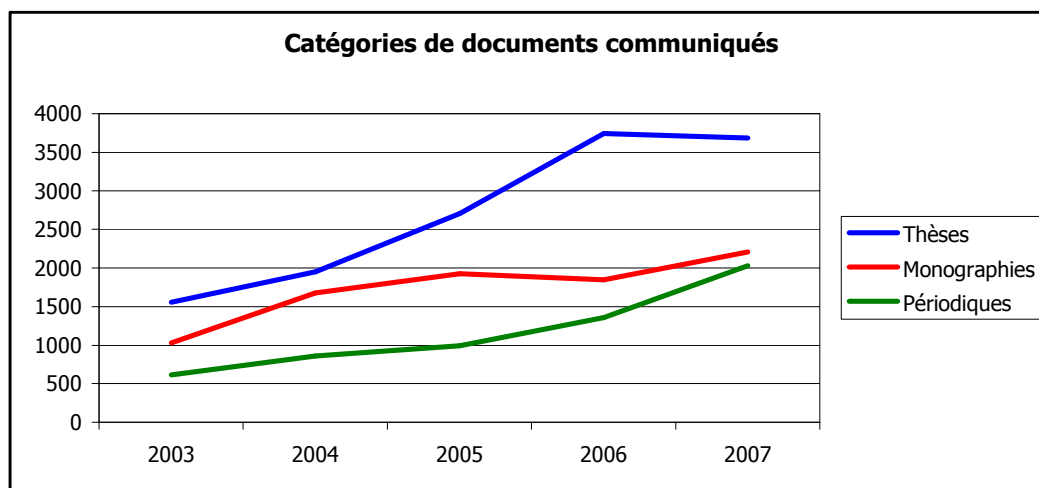
1.2. Les catégories de documents communiqués

La moitié des transactions portent sur les thèses bien que cette catégorie de documents ne représente que 23,24% des collections du CTLes. Le nombre de prêts pour ce type de documents a connu une croissance à partir de 2003 puis s'est stabilisé en 2006 autour de 3 700 prêts annuels. La forte proportion des thèses dans la communication est probablement due à l'amélioration de leur signalement dans le Sudoc.

En effet, plusieurs opérations de rétroconversion de fichiers papier de thèses ont été récemment achevées ou sont sur le point de l'être (thèses étrangères de la bibliothèque de la Sorbonne, de la bibliothèque de la Fondation de la Maison des Sciences de l'homme et de la bibliothèque de la Fondation nationale des sciences politiques).

² En 2007, une tournée distribuait en moyenne 68 documents.

Si les périodiques et les monographies voient leur part dans les transactions augmenter, cela reste sans commune mesure avec l'augmentation du nombre de communications des thèses.



Le système de gestion enregistre des données sur le mouvement des documents mais fournit peu d'éléments sur les disciplines des fonds communiqués. Malgré tout, il est possible d'analyser les flux de la communication en fonction des disciplines. Dès 2008, le service du prêt renseignera systématiquement la discipline des documents communiqués.

1.3. Les établissements demandeurs

Au 1^{er} janvier 2008, le système de gestion recense 772 établissements qui ont emprunté au moins un document depuis 2002. Un établissement désigne une bibliothèque municipale, une section de Service Commun de la Documentation (SCD), une bibliothèque d'UFR associée ou intégrée à un SCD, une bibliothèque spécialisée d'un organisme de recherche ou d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU). En 2006, un tiers des établissements inscrits dans le système de gestion n'a emprunté aucun document et les deux tiers ont emprunté moins de 50 documents. Parmi les établissements inscrits, seuls 2% dépassent le seuil de 50 communications par an, soit, en moyenne, plus d'un document par semaine.

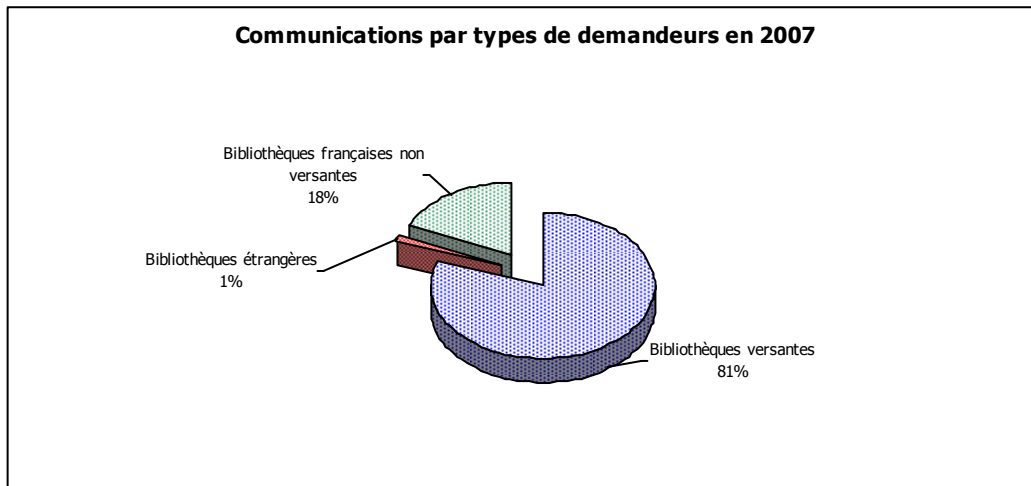
Si la part prépondérante des transactions à destination des bibliothèques versantes est une constante au fil des ans, on note cependant depuis peu une petite réduction du poids de ces établissements dans l'ensemble des communications.

La proportion de cette catégorie d'établissements demandeurs est passée de 84% des communications en 2003 à 80,6% en 2007. Parallèlement, le nombre de prêts adressés aux autres établissements demandeurs a augmenté, passant de 15% des transactions en 2003 à 19,4% en 2007.

En dépit de cette légère évolution des flux des communications, il convient de souligner que 4/5^{ème} des documents fournis, qu'il proviennent de fonds en dépôt ou en cession, sont destinés aux bibliothèques versantes et 1/5^{ème} aux bibliothèques non versantes.

Parmi les atouts qui peuvent expliquer la répartition des communications par types de demandeurs, il convient de citer :

- la livraison par navette qui permet la mise à disposition des documents dans de brefs délais et sans risques de perte ;
- la qualité du traitement de demandes qui est réalisé dans un délai de 48 heures et avec un taux de satisfaction de 96,5% pour 2007 ;
- La richesse de l'offre due au volume des collections et à la diversité des disciplines.



Toutefois, s'agissant des documents déposés au CTLes, il convient de préciser que les demandes des bibliothèques versantes portent sur les collections dont elles sont propriétaires pour répondre aux demandes de leurs lecteurs mais aussi à celles de lecteurs d'autres établissements.

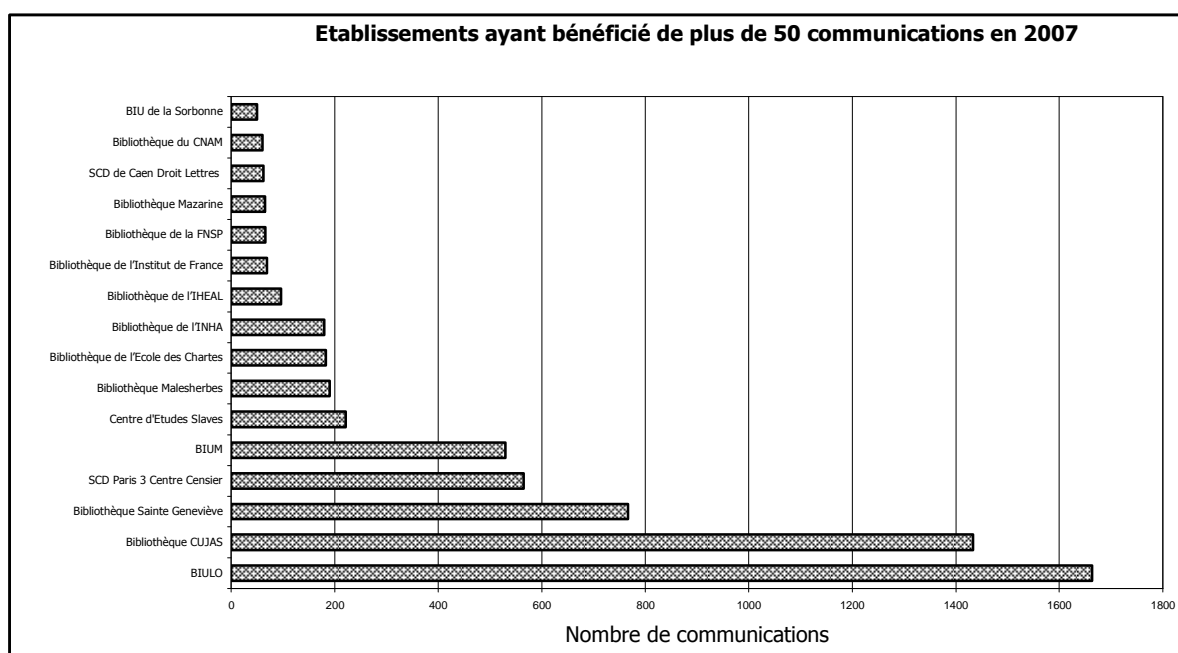
Dans ce dernier cas, le document est envoyé à la bibliothèque versante, et celle-ci enverra à son tour le document vers l'établissement demandeur.

Ce « double prêt » de documents réexpédiés vers des bibliothèques non versantes, dont la conséquence majeure est d'allonger les délais de communication, fera l'objet d'une évaluation en 2008.

Il apparaît en conséquence que les données actuelles relatives aux prêts destinés aux bibliothèques versantes doivent être modulées.

1.3.1. Les établissements versants

En 2007, parmi les 772 établissements recensés par le système de gestion, 16 établissements, soit 2%, ont emprunté plus de 50 documents. L'activité de prêt du CTLes se concentre ainsi autour de ce noyau dur qui capte 79% des prêts. Cet ensemble est composé d'établissements versants³ (à l'exception du SCD de l'Université de Caen) qui empruntent quasi-exclusivement des documents provenant de leurs propres collections. Le poids de ce noyau dur dans l'activité du prêt souligne l'importance des transactions réalisées par le biais de la navette.



³ Le système de gestion recense 59 établissements versants au 30 septembre 2007.

La mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer la qualité du service rendu se traduira dès 2008 par la diffusion d'un questionnaire et l'organisation de rencontres entre les services du PEB de ces établissements et le service du prêt du CTLes.

1.3.2. Les établissements étrangers

Si l'année 2006 a vu les prêts vers les bibliothèques étrangères doubler, il n'en demeure pas moins que cette catégorie de demandeurs reste marginale avec moins de 100 documents prêtés, soit 1,2% des communications.

Sur les 274 communications à destination des bibliothèques étrangères qui ont été enregistrées entre 2003 et le 31 décembre 2007, le prêt de thèses représente 236 documents, soit 86% des communications. Les thèses des collections de la Sorbonne représentent quant à elles 30% de ces 236 thèses communiquées.

Sur la période étudiée 2003-2007, on constate que nombre de bibliothèques étrangères ne formulent qu'une demande de prêt auprès du CTLes. La nécessité de régler la transaction de prêt par un virement bancaire⁴ représente peut-être un frein pour des demandes ultérieures. Cette hypothèse sera vérifiée après consultation des établissements concernés.

Seuls trois établissements (la Bibliothèque de l'Université libre de Bruxelles, la Bibliothèque du Pavillon Samuel-Bronfman de l'Université de Montréal, la Bibliothèque nationale du Luxembourg) ont totalisé plus de 10 prêts depuis 2003.

Plus de la moitié des établissements demandeurs sont des pays limitrophes : la Belgique, l'Italie, l'Espagne, la Suisse, l'Allemagne et le Luxembourg.

Le développement du prêt vers les bibliothèques étrangères fait partie des objectifs à moyen terme du CTLes et pourrait se concrétiser dans un premier temps par la traduction en anglais du site web de l'établissement.

2. Les perspectives à court et moyen terme

2.1. L'activité du prêt à court et moyen terme

Le volume des communications, à moyen terme, est corrélé au statut des documents versés au CTLes. En effet, les documents déposés seront repris par les établissements déposants à une date fixée dans la convention de dépôt. De fait, le départ de ces collections se traduira par une réduction du volume de prêts. A contrario, les fonds cédés restant à demeure, les prêts liés à ce type de fonds ne seront pas interrompus. Nous avons donc tenté d'identifier, parmi les fonds transférés par 32 bibliothèques versantes⁵, ceux susceptibles de provoquer une contraction de l'activité de prêt, à moyen terme, en rapprochant le statut des documents constituant un fonds et le nombre de prêts généré par ce même fonds depuis 2002.

Le graphique présenté page 7 montre ainsi les collections ayant une forte incidence sur l'activité du prêt (fonds désigné par une flèche noire). Les colonnes bleues représentent le pourcentage du fonds en dépôt, les colonnes jaunes le pourcentage du fonds en cession. La courbe rouge désigne le volume des prêts pour les fonds de chaque établissement depuis 2002.

De l'analyse de ce graphique, deux conclusions peuvent être tirées :

- l'activité du prêt entre bibliothèques n'est pas menacée à moyen et à long terme pour les fonds situés à droite de la ligne noire en pointillé puisqu'il s'agit de collections constituées en majorité de documents cédés.

4 Le CTLes ne participe pas au réseau d'échange de coupons internationaux de paiement mis en place par l'IFLA car la bonne gestion de ces bons implique que les bibliothèques participantes envoient et reçoivent des documents dans le cadre du PEB. Or le CTLES ne peut entrer dans ce système de réciprocité puisqu'il ne demande aucun document.

5 Sur les 56 bibliothèques versantes présentes dans le système de gestion, nous avons retenu celles dont les fonds ont fait l'objet de plus de 10 transactions depuis 2002, soit 32 établissements.

- les fonds versés par la Bibliothèque Cujas et par la Bibliothèque interuniversitaire de médecine entrent dans cette catégorie.

- à l'inverse, l'activité du prêt est sans garantie sur le moyen terme pour les fonds situés à gauche de la ligne noire en pointillé dans la mesure où la proportion de documents déposés est élevée.

Trois collections sont au premier chef visées par ce constat :

- Les collections de la Bibliothèque interuniversitaire de langues orientales (BIULO), qui sont constituées à 100% de documents déposés et qui ont fait l'objet en 2007 de 1 657 prêts. Le départ de ces collections⁶ est programmé pour la fin de l'année 2011 et provoquera sans conteste un ralentissement durable de l'activité du prêt dans le courant de l'année 2011. À cet égard, la réduction du volume annuel des communications, après déménagement des collections au sein de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC)⁷, est estimée à 20%. Cette estimation est basée sur le pourcentage des prêts réalisés ces dernières années à partir de ces fonds.

- Les collections de la Bibliothèque Sainte Geneviève qui sont composées à 82% de documents déposés et dont le nombre de prêts en 2007 s'élève à 784. Les conventions de dépôt sont régulièrement renouvelées et un travail sur la possibilité de transformer une partie de ces dépôts en cession est en cours.

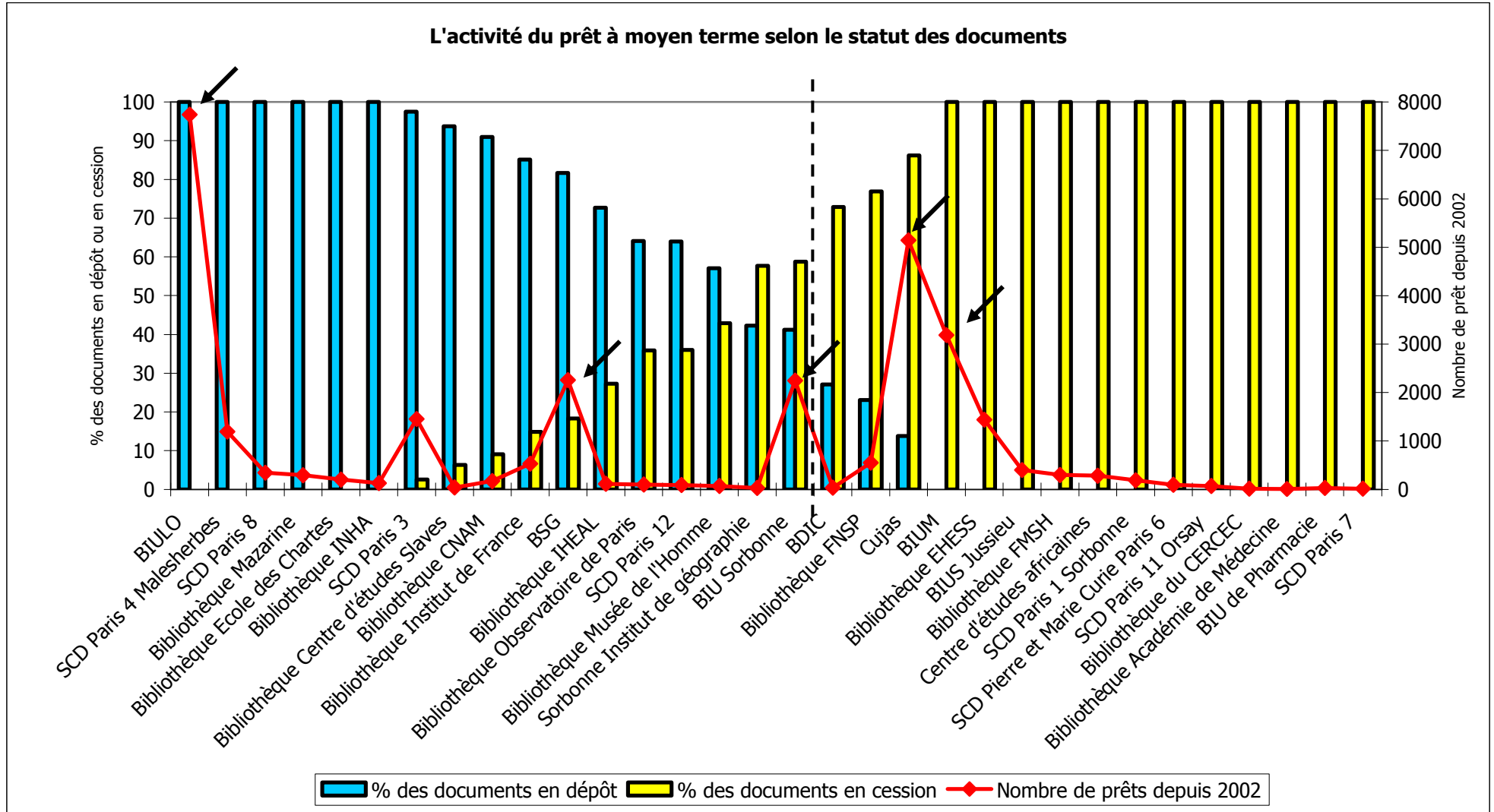
- Les collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne qui sont composées à 41% de dépôts et dont le nombre de prêts en 2007 s'élève à 346. Le volume annuel des prêts sur ce fonds pourrait augmenter. En effet, près de 1,5 kilomètres de collections devrait parvenir au CTLes dans le cadre des transferts prévus dans le marché biennal (2008-2009).

Les collections qui seront versées au CTLes dans le cadre des travaux de mise en sécurité de l'Université de la Sorbonne seront gérées par les personnels de la Bibliothèque de la Sorbonne et ne sont pas de ce fait concernées par les activités de prêt du CTLes.

6 Les collections de la BIULO occuperont les magasins de la BULAC dont l'ouverture est prévue en 2011.

7 Bibliothèque Universitaire des Langues et Civilisations.

L'activité du prêt à moyen terme selon le statut des documents



Situation au 30 novembre 2007

2.2. La numérisation

Le CTLes souhaiterait pouvoir s'engager dans un projet de numérisation à compter de l'année 2008. D'ores et déjà, il est acquis que ce projet se limitera aux thèses pour trois raisons :

- la moitié des documents communiqués aujourd'hui sont des thèses ;
- depuis 2002, le CTLes a communiqué 14 600 thèses ;
- la publication de l'arrêté du 7 août 2006 a simplifié la gestion des droits de la propriété intellectuelle relatifs aux thèses ;

La première étape de la réflexion menée autour de ce projet consiste à définir les finalités assignées à une future offre de thèses numériques.

Le CTLes se dotera ainsi d'une politique de numérisation qui répondra à trois interrogations :

- Pourquoi numériser les thèses papier ? S'agira-t-il de valoriser la recherche universitaire et de rendre accessible au plus grand nombre les thèses, d'améliorer les conditions de conservation des thèses ou de faire du CTLes un nouvel acteur du savoir numérique ? S'agira-t-il de proposer « uniquement » un support de substitution pour le prêt ?
- À qui s'adresseront ces thèses numérisées ? Quels seront les besoins documentaires que ce projet pourrait satisfaire ?
- Quelles sont les thèses papier qui seront numérisées ? Quels seront les critères qui présideront à la sélection des titres à numériser ?

Cette politique de numérisation pourrait s'articuler autour de deux logiques : une politique de numérisation orientée vers la demande ou bien une politique de numérisation orientée vers l'offre.

Dans le cadre d'une numérisation conçue pour répondre à une demande, les fichiers numériques pourraient se substituer systématiquement à l'original dans les transactions de prêt quel que soit l'état physique du document. De 2003 au 31 décembre 2007, le CTLes a prêté aux bibliothèques étrangères 236 thèses originales. Au 1^{er} janvier 2008, le système de gestion recensait 861 documents incommunicables et 4 602 en très mauvais état.

Dans le cadre d'une numérisation conçue comme la proposition d'une offre, il s'agira de doter le CTLes d'une collection sur un nouveau support.

Cette politique de numérisation orientée vers l'offre peut se décliner selon deux options :

- concevoir une collection numérique à partir des fonds cédés qui sont antérieurs à 1930 et qui présentent un intérêt patrimonial. Le fonds est estimé à environ 20 000 documents ;
- concevoir une collection numérique à partir des fonds les plus communiqués et portant sur les documents cédés qui ont été empruntés au moins 4 fois depuis 2003 (56 titres). Il s'agit de thèses originaires de l'Université de la Sorbonne et de l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

La deuxième étape du projet veillera à s'assurer que les solutions informatiques qui seront proposées respecteront les limites imposées éventuellement par les ayants droit. Le CTLes sera confronté à de multiples choix techniques qui font actuellement l'objet d'une réflexion :

- Qui numérisera et archivera les fichiers ? Le CTLes ou un organisme extérieur ?
- Quel système informatique devra adopter le CTLes pour archiver, communiquer et consulter les fichiers ?
- Comment organiser les métadonnées adjointes aux fichiers et quel sera le niveau de l'indexation ?
- Comment diffuser les thèses numériques ? Les mettra-t-on en ligne sur le site du CTLes via le catalogue, les diffusera-t-on en pièce jointe dans un email ou enverra-t-on un cédérom ?

- La thèse sera-t-elle diffusée en mode image ou en mode texte ? Un traitement OCR⁸ sera-t-il appliqué aux fichiers image ?
- Quel sera le système technique retenu pour gérer les droits des auteurs ? Les fichiers seront-ils copiables, imprimables, chronodégradables ?

Le CTles pourrait envisager de conduire ce projet en interne, notamment dans le cadre de la numérisation d'un corpus modeste de textes. Les opérations de numérisation seraient assurées par les magasiniers. L'acquisition d'un scanner de livre de type Copibook de I2S ou Bookeye d'ImageWare ainsi que d'un serveur dédié à la mise en ligne et d'un système informatique d'archivage, estimés à 35 000€, serait nécessaire. Toutefois cette solution qui nécessite des moyens supplémentaires en personnel apparaît moins pertinente que celle qui consisterait à faire appel à un prestataire afin de sous traiter la numérisation.

Le modèle actuel de diffusion des thèses numériques est fondé sur la gratuité d'accès au document. Les dépôts d'archives ouvertes en ligne et le portail documentaire Sudoc donnent librement accès aux thèses. Dans ces circonstances, le CTles sera contraint d'adopter le modèle économique de la diffusion gratuite tant que celui-ci sera en vigueur dans l'enseignement supérieur. En revanche, rien ne s'oppose à ce que la fourniture de fichiers numériques, dans le cadre des demandes ponctuelles du prêt entre bibliothèques demeure payante à l'instar du service Article@Inist de l'Institut national de l'information scientifique et technique (INIST).

Conclusion

Le CTles a pour vocation première de conserver les collections des bibliothèques universitaires d'Ile de France avec l'objectif d'aider ces dernières à résorber la saturation de leurs magasins. Ce bilan souligne l'importance prise par une autre mission assignée au CTles : la valorisation de la recherche scientifique universitaire à travers la communication des thèses à l'échelon national et international. Le CTles s'adresse aux étudiants avancés et aux doctorants qui trouvent dans le fonds général de l'établissement les thèses susceptibles de nourrir leurs propres travaux. Dans ces conditions, l'exemplarisation et de catalogage des thèses menée par l'établissement constitue une orientation stratégique d'importance d'autant que la part des thèses dans le marché 2008-2009 est estimée à 5,2% des métrages versés.

Ce bilan a également mis en lumière la problématique des seuils relatifs aux flux de documents transmis. Pour l'heure, le nombre de communications croît chaque année. Pour autant, cette tendance se poursuivra-t-elle au-delà de 2011 lorsque une partie très importante des fonds rejoindra la Bibliothèque universitaire de langues et civilisations ?

Par ailleurs, s'il est incontestable que le nombre de communications à destination des bibliothèques versantes augmentera de manière constante jusqu'en 2009, des interrogations demeurent en ce qui concerne la part des prêts à destination des bibliothèques françaises non versantes et des bibliothèques étrangères.

Dès à présent, un certain nombre de préconisations évoquées dans les pages précédentes peuvent être réalisées. Elles sont résumées dans les tableaux qui suivent.

Le CTles soumet au conseil d'administration une proposition visant à entreprendre à titre d'expérimentation la numérisation d'un certain nombre de thèses. Il s'agirait de retenir la logique de la numérisation à la demande (à l'occasion d'un prêt) sur des exemplaires cédés au CTles et libres de droits.

La numérisation serait alors réalisée par un prestataire extérieur, tandis que la sélection des titres serait du ressort du CTles.

⁸ Reconnaissance Optique des Caractères.

Préconisations à court terme

Fournir des fichiers PDF à la place des photocopies d'articles ou d'extraits de monographies et de thèses	Rapidité de la réponse Envoi sans risque de perte Pas de frais de port
Réaliser une enquête sur le profil des lecteurs sollicitant les services du CTLes	Connaître les besoins des lecteurs Etablir le profil des lecteurs
Réaliser une enquête auprès des bibliothèques desservies par la navette	Connaître les besoins des services demandeurs Trouver des solutions aux difficultés de logistique
Réaliser une enquête auprès des bibliothèques étrangères sollicitant les services du CTLes	Connaître leurs besoins Développer la demande
Réaliser une étude sur le contenu disciplinaire des communications	
Mesurer le délai compris entre la demande faite par un lecteur et la mise à disposition du document	Mesure de la qualité du service rendu Mesurer la satisfaction des lecteurs
Limiter la consultation sur place à 1% des communications	
Agents relevant du Service de l'Inventaire : réduire leur temps de travail dans le cadre du traitement du PEB	Libérer du temps pour l'inventaire
Evaluer le nombre réel de prêts des documents en dépôt	Obtenir des statistiques de communications exprimant fidèlement l'activité du CTLes
Créer un champ « sociétés privées » dans le SIGA Clara	Mesurer le flux des prêts à destination des établissements privés
Mettre en œuvre un projet de numérisation et de diffusion des thèses	Politique de la demande : fournir des thèses numériques aux bibliothèques étrangères Politique de l'offre : constituer une collection de thèses numériques

Préconisations à moyen terme

Rédiger un document comparatif sur les établissements assurant la fourniture à distance de documents papier (INIST, British Library Document Supply Centre, National Repository Library de Finlande, Norwegian Repository Library)	Situer le CTLes par rapport à ses homologues Nourrir les projets du CTLes
Transmettre l'expérience technique acquise par la responsable du Secteur du PEB avant son départ à la retraite	Assurer la continuité du service public
Traduire en anglais le site Web du CTLes et en particulier la rubrique <i>Communication</i>	Informers les établissements étrangers des conditions de fourniture à distance des documents
Inciter les bibliothèques à formuler leurs demandes de communications via le module Supeb	Fiabilité des statistiques fournies par l'ABES Clarté de la demande